

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un rapport qui prévoit l'aménagement de six des sites inscrits au projet directeur des rives de Saône puisque nous avons développé un vaste projet que chacun connaît, pour l'aménagement des rives de Saône. Il se distinguera de celui des berges du Rhône, aura une ambition tout aussi importante en territoire plus urbain, mais en faisant également une place à la nature. Ces sites sont : la promenade de Rochetaillée sur Saône, la promenade de Fontaines sur Saône, l'ancienne écluse de Caluire et Cuire, le chemin nature à Caluire et Cuire et Lyon, le bas-port du quai Gillet à Lyon, et la promenade du Défilé à Lyon. Je crois qu'il y a plusieurs demandes d'intervention.

M. LE MAIRE : Merci bien, donc si vous le voulez bien, avant de prendre les demandes d'intervention, j'ai souhaité conformément à ce qu'on a commencé à faire dans un certain nombre de séances, de pouvoir interrompre le Conseil municipal quelques minutes, de manière à ce que les services du Grand Lyon puissent projeter un certain nombre d'images et nous faire voir ce projet, puis ensuite nous pourrions reprendre le Conseil municipal.

Nous interrompons donc le Conseil municipal pour passer la parole à M. Magalon sur le projet Rives de Saône.

(Interruption de séance à 16h00.)

Présentation du projet Rives de Saône par M. Nicolas Magalon, Chef de Projet à la Direction de l'Aménagement du Grand Lyon

M. MAGALON Nicolas : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Je vais donc vous présenter le projet Rives de Saône dans sa totalité, sur l'ensemble des séquences grand-lyonnaises.

Le projet Rives de Saône intervient sur quatorze communes, dont cinq arrondissements de la Ville de Lyon. C'est un projet qui touche la Saône, la Saône identitaire grand lyonnaise, 25 kilomètres de voie d'eau, voie d'eau qui est une voie de navigation, ce qui donne 50 kilomètres de berges. Ce grand projet va remplir différents objectifs, qui vont permettre de retrouver, à l'instar des différents projets de reconquête des rives, des rivières et des fleuves portés par le Grand Lyon, tels que les Berges du Rhône, le canal de Jonage, et va permettre de retrouver un rapport à l'eau aujourd'hui oublié.

Donc, différentes grandes promenades vont être aménagées et vont pouvoir relier et raccrocher l'ensemble des quartiers qui aujourd'hui sont coupés du fait de l'histoire de la Saône, à la fois du fait qu'elle est annuellement et à plusieurs reprises, en crue, la Ville s'en est protégée et s'est écartée au fur et à mesure de cette rivière qui est son berceau.

Le projet aussi porte un grand volet environnemental et ce sera l'occasion de faire découvrir l'ensemble de cette richesse patrimoniale environnementale qui existe, en préservant et en mettant en valeur la faune et la flore aujourd'hui protégées.

L'ensemble des usages qui existent aujourd'hui, que ce soit des usages de navigation, des usages de promenade, des usages sportifs, seront mis en valeur et développés, comme vous allez pouvoir le voir sur l'ensemble des projets.

Enfin, toutes ces promenades qui se font au bord de l'eau vont pouvoir se raccrocher aux différents quartiers, tourner les quartiers vers sa rivière et venir connecter aux différentes promenades qui existent aujourd'hui : que ce soit les promenades patrimoniales ou que ce soit les promenades des chemins de randonnée qui existent un peu plus au Nord.

Enfin, le projet est l'occasion de développer un grand projet d'art public : grand projet qui, de par son envergure et dans sa méthodologie, fait partie des projets les plus importants au niveau européen. C'est un projet d'art contemporain, d'art public et c'est aussi une nouveauté par rapport à sa construction et par rapport aux moyens de révéler l'ensemble des sites qui sont aujourd'hui existants.

Enfin, l'ensemble de ces éléments feront partie d'une grande pédagogie tournée vers les usages, vers son patrimoine historique important : je ne vous l'ai pas précisé, ce patrimoine environnemental et ce patrimoine culturel qui est existant et en cours de construction.

Aussi, la démarche qui a été mise en place, qui est une démarche un petit peu particulière, a permis de nommer autant d'équipes de concepteurs que de sites opérationnels : équipes de concepteurs relativement larges puisqu'aujourd'hui nous avons huit équipes de paysagistes, d'architectes et de grands spécialistes, aussi bien en ouvrages d'art, hydraulique et je vous en passe, y compris en génie végétal, et qui ont chacun travaillé et travaillent encore avec les différents artistes qui ont été nommés et proposés par un Directeur artistique, Jérôme Sans, qui a été nommé sur le projet.

Il s'agit vraiment d'un mariage entre les artistes et les équipes de concepteurs, pour intervenir sur chacun des sites identifiés aujourd'hui. Ensuite, au fur et à mesure de ces sites, des projets ont été présentés en différentes réunions de concertation d'information,

tout au long de l'élaboration, que ce soit de la phase programme, et puis dans les différentes phases du projet, avec même différents ateliers qui se sont déroulés aussi bien sur les différents arrondissements, que sur les communes du Val de Saône.

Aujourd'hui le projet revêt à peu près quinze opérations : huit qui seront livrées et engagées à cours terme et livrées d'ici fin 2013, juillet 2013 pour les premières séquences et qui vont permettre de créer quinze kilomètres de promenade avec, si vous prenez sur cette carte, en partant de la droite, onze kilomètres de Confluence à l'île Barbe en rive gauche, qui vont se décomposer en différentes opérations, que je vais vous présenter.

Des grandes promenades qui vont être créées à Fontaines et Rochetaillée dans la Saône bucolique et naturelle, en lien avec le cœur de Fontaines et Rochetaillée. Une opération en rive droite donc, nous allons voir, qui s'appelle Débouché de la passerelle du Palais de Justice. Et enfin, différentes opérations qui sont aujourd'hui en cours de programmation, tels que les quais de l'Industrie, l'île Roy, l'île naturelle pour créer une île école tournée vers le développement durable ; la loupe d'Albigny Couzon, qui est un grand territoire, et enfin les marges de Neuville qui là permettront à nouveau de se raccrocher aux différents quartiers.

Aujourd'hui, d'ici juillet 2013, je vous l'ai dit, les huit premières séquences seront aménagées et livrées, avec quinze kilomètres aménagés, huit équipes de concepteurs, je vous l'ai dit, huit directeurs artistiques avec une direction artistique, quatorze artistes et une vingtaine d'œuvres.

Je vais donc vous présenter chacune des séquences.

Un petit point quand même sur le planning. Aujourd'hui nous sommes sur les sept premières séquences, la huitième avec l'opération Kitchener-Marchand, qui est un tout petit peu décalée, vous allez voir pourquoi. Nous sommes en consultation des entreprises, c'est-à-dire que l'ensemble de la phase de conception, d'élaboration, aussi bien des projets d'aménagement, que des projets artistiques. A chaque fois qu'on parle du projet Rives de Saône, on parle bien de l'ensemble des interventions. Nous sommes en consultation des entreprises et ces entreprises, une fois les autorisations préfectorales obtenues, seront normalement notifiées courant du mois de mai de cette année, pour des travaux qui commenceront au mois de juin.

Donc, la première séquence, la première opération que je vais vous présenter, se trouve en rive droite et concerne le débouché de la Passerelle du Palais de Justice, aujourd'hui Palais Baltard qui est en cours de réhabilitation et qui va permettre, grâce au projet qui est proposé, de requalifier le quai Romain Rolland et de mettre en valeur aussi bien les chevets de la cathédrale, la bibliothèque, le Palais Saint-Jean plutôt, et l'ensemble de l'ancien Palais de Justice. Donc, l'espace vierge qui est aujourd'hui existant, sera réduit, tout en permettant le

trafic, la fonction de circulation puisqu'on a quand même un accès Sud Nord qui remonte sur le quai qui accède à la presqu'île et qui rentre aussi dans le quartier de Saint Jean et remonte jusqu'à Saint Just. L'ensemble de ces fonctions seront maintenues et mettront en valeur le palais, les traversées piétonnes et les différents usages modes doux existants aujourd'hui.

L'intervention se fera aussi sur le parking et permettra de créer un belvédère qui donnera accès à la fois à la Saône, mais aussi au quartier de la presqu'île via la passerelle du Palais de justice.

Une intervention artistique se fera et sera traitée en lien avec cette nouvelle esplanade en débord sur le parking existant.

Le projet suivant se situe en Rive Gauche et traite l'ensemble de la promenade. Il remonte donc de la Confluence -je ne vous présenterai pas cette partie du projet Confluence que vous connaissez tous- mais la première séquence que l'on traite aujourd'hui et que l'on appelle techniquement le bas port, l'espace Rambaud Kitchener-Marchand qui est le passage sous les trois ponts qui existent aujourd'hui, un site relativement difficile et qui fait la connexion entre le quartier historique de Lyon 2^e, le nouveau quartier, le futur quartier de la Confluence en construction largement avancé ainsi que la place nautique. 5 kilomètres de promenades qui vont pouvoir mettre en valeur l'ensemble des usages nautiques qui existent aujourd'hui. Différentes péniches habitations et commerciales existent aujourd'hui, et vont pouvoir se développer en créant à nouveau différents jardins, une grande promenade et des connexions à chaque fois au quartier qui mettront en valeur l'ensemble des sites.

Aujourd'hui, une partie des sites sera également traitée et ce sera une connexion importante avec le site de la promenade du Défilé qui se trouve sur Lyon 2^e et sur Lyon 1^{er} au niveau des bâtiments du port de l'Occident, avec des interventions qui sont encore en cours de négociation avec Voies Navigable de France. Il est important de savoir que l'ensemble du projet se fait sur le domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France, délégation de l'Etat, avec tout un travail mené avec eux, puisque la Saône est une voie de navigation et comporte un caractère important en terme de développement de ses transports fluviaux.

Le projet suivant concerne la promenade du Défilé, 2,9 kilomètres de promenades qui se font en plein cœur des méandres de la Saône, le cœur historique avec à la fois l'ensemble de la presqu'île, la Croix-Rousse et Fourvière. Aujourd'hui, il n'existe pas de continuité piétonne sur ce site là. Tous l'enjeu va permettre de créer cette promenade au plus près de l'eau tout en la connectant à chaque fois aux différents quartiers et en mettant en valeur l'ensemble des promenades et parcours qui existent aujourd'hui.

Pour créer ces promenades, différentes estacades, cheminements portés sont créés en débord des cheminements ou des

bas ports existants. Vous avez un bas port qui existe et vient élargir de 3,50 mètres cette promenade et il vient s'intégrer dans les méandres.

Il est important par rapport au projet Rives de Saône de bien avoir en tête qu'autant on arrive à comparer les Berges du Rhône à la Rambla espagnole, ici on est plutôt sur l'idée de la Traboule et de Cheminée au cœur même de l'agglomération et du cœur historique et donc, on vient s'intégrer dans cette qualité paysagère historique forte des sites.

Au fur et à mesure, donc à chaque fois que les espaces le permettent, différentes interventions se feront telles que sur le port Neuville, un des sites les plus importants des méandres de la Saône, aujourd'hui libéré. Des arbres sont plantés en bas port qui permettent de créer un nouveau lieu d'assise, de repos, mais aussi de créer une intervention grâce à l'artiste Adachi Kaomata et qui propose différentes planches et donc d'occuper aussi ce bas port autrement, par ces usages.

La promenade file au fur et à mesure et chemine notamment au droit du parking Saint Antoine. L'artiste Adachi Kaomata travaillant avec l'équipe de concepteurs a proposé de créer une double rampe en bois qui permet de créer une accessibilité PMR sur l'ensemble de cette promenade, puisqu'elle se situe sur un site classé patrimoine mondial de l'Unesco. Il n'était pas envisageable de détruire une rampe sur deux, puisque les rendre accessible, ce serait les démolir, donc l'artiste a proposé de créer une double rampe au droit du parking ce qui permet d'avoir une continuité au bord de l'eau, de permettre ce cheminement et la découverte du panorama sur la colline de Fourvière, mais aussi d'accéder au quartier grâce à cette double rampe accessible au PMR.

Le site continue et chemine pour mettre en valeur l'ensemble des bas ports qui existent aujourd'hui. Ce qui est important et ce que vous avez pu constater sur l'ensemble de ces sites, c'est que le volet environnemental est très important et que l'ensemble du projet veut développer et ramener la nature en ville. On se rend compte que la Saône est beaucoup plus bucolique au Nord, beaucoup plus naturelle, avec différentes rives, qu'à l'arrivée dans Lyon au niveau du bas port Gillet ou dans la promenade du Défilé. On est sur des sites extrêmement minéraux, donc à chaque fois tous les projets travaillent à développer cette nature et cette végétation importante sur l'ensemble des sites.

Un travail important est également mené sur l'ensemble des sites en termes de mise en lumière, adaptée aussi bien aux usages, aux fonctions urbaines, en travaillant notamment une vidéo protection des sites qui présenteront beaucoup plus d'usages, mais aussi une mise en lumière adaptée au caractère environnemental des sites. Notamment, les parties naturelles ne seront pas forcément éclairées.

On continue, on chemine, et on remonte avec la promenade qui se situe sur le bas port Gillet, au droit du tunnel de la Croix Rousse, au droit du futur pont Schumann. Donc l'ensemble, des aménagements sont traités en cohérence avec ces sites, avec 1,7 kilomètre de promenade où à nouveau ces idées de nature et de jardin sont développées qui vont venir agrémenter et se développer sur l'ensemble des promenades.

Là aussi, un autre exemple d'intervention artistique, avec Pablo Renoso qui crée un banc en lien avec ces différents jardins à l'intérieur même de niches qui existent aujourd'hui. Ces jardins sont très importants et ils peuvent se développer aussi dans l'eau puisqu'il existe aujourd'hui un fond identifié et l'équipe de concepteurs a proposé justement, de ne pas rester forcément sur les bas ports mais de venir agrémenter l'ensemble des espaces pris dans l'eau.

Le projet continue et se développe et va maintenir les six péniches habitations qui seront positionnées de part et d'autres du pont Schumann.

On arrive enfin sur une partie où il n'existe plus de bas port, puisque l'on est sur ce que l'on appelle le chemin nature, qui est un cheminement d'à peu près 1,9 kilomètre, qui fait la liaison entre Lyon 4^e et Caluire, l'ancienne écluse de Caluire. Il existe différentes activités aujourd'hui sportives notamment l'un des premiers clubs d'aviron le plus au Sud, le CAL. L'ensemble du cheminement va s'intégrer, s'insérer dans cet espace naturel tout en préservant l'ensemble de sa faune et de sa flore, travaillant à la fois une végétation sur le mur où une végétation de bord d'eau mise en valeur. Chaque fois, différentes techniques sont utilisées pour justement préserver l'ensemble de ces sites et l'équipe, le paysagiste travaille sur cette végétation sur ces murs ainsi que les différents artistes tels que Pascal Martin Taillo qui intervient avec différents grands masques qui seront positionnés sur le mur de quai ou différentes interventions comme des lucioles que vous allez voir ultérieurement et qui font référence à la nature et à la végétation qui existent aujourd'hui.

Le cheminement file tout en ayant cette volonté de protéger les espaces naturels et les faire découvrir jusqu'à arriver sur la place de la Rochette qui se situe en haut. A chaque fois, le projet s'attache à créer des promenades, certes en bas, mais absolument visible du quai haut et qui se connecte au quartier.

Nous en avons un exemple sur la place de la Rochette où différents commerces existent aujourd'hui. Donc, cette placette sera réaménagée, sera reliée aux bas ports, qui eux aussi seront réaménagés et qui permettront d'accueillir un petite halte fluviale sur ce site là.

Le cheminement continue à filer et vient se connecter sur l'ancienne écluse de Caluire au droit de l'Ile Barbe, une promenade qui fait environ 1,100 km et qui sera l'occasion de mettre en valeur à

nouveau les activités sportives. En effet deux clubs d'aviron se situent sur ce site-là. Il existait une ancienne écluse avant la création du barrage de Pierre-Bénite. L'objectif va être de créer cette continuité tout en mettant en valeur et en dégagant un espace généreux pour le club d'aviron, de requalifier l'ensemble de leurs pontons mais aussi de venir se connecter sur un espace public majeur réalisé au droit de l'ancienne écluse, qui sera réhabilitée à la fois en halte fluviale et qui permettra également d'y accueillir une péniche commerciale pour dynamiser le quartier. Un espace public majeur est créé à cet endroit qui va vraiment se connecter à nouveau au quartier par différentes traversées piétonnes.

Le cheminement continue, file et permet de découvrir la rive droite de l'Île Barbe pour voir ce paysage jusqu'au dernier club d'aviron qui se situe au Nord qui est, lui aussi, mis en valeur avec des traversées piétonnes sécurisées et différents espaces, notamment des pontons flottants.

Voilà les premiers sites qui permettent de créer ces 11 km de promenade dans la partie que l'on appelle la « Saône urbaine ». On fait un bond d'environ 4 km pour retrouver la Saône un peu plus bucolique, naturelle avec les promenades de Fontaines et de Rochetaillée. La promenade de Fontaines se situe à proximité même du cœur commercial de Fontaines. Cette promenade, à nouveau, tout en créant ce cheminement va permettre de requalifier, retraiter l'ensemble de ces espaces de rives, ces espaces naturels qui existent aujourd'hui, les connecter à chaque fois au quartier, avoir des interventions assez importantes sur le quai, comme sur la montée Roy, avec la reprise et la destruction d'un giratoire qui existe aujourd'hui pour dégager un espace public généreux, accessible aux Fontainois et aux différents usages qu'il y a à côté, puisqu'il existe un collège à cet endroit-là. Les espaces seront donc accessibles pour découvrir la Saône et mettre en valeur l'ensemble de ce patrimoine environnemental et historique.

La halte fluviale qui existe aujourd'hui, encore un autre exemple de mise en valeur des usages nautiques, sera retraitée et reliée de manière plus efficace au quartier et à la place Carnot qui existe aujourd'hui et la promenade viendra filer et se connecter à la promenade de Rochetaillée. Encore une autre intervention d'exemple artistique traité par « Le Gentil Garçon », artiste Lyonnais, qui propose de créer cet arbre à poissons faisant référence aux arbres existants aujourd'hui, que l'on appelle l'île ponton juste à côté et naturellement à la faune piscicole de la Saône.

Cette promenade vient se connecter, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, à la promenade de Rochetaillée où il y a 2,2 km de promenade sur un espace assez large, assez important et qui présente un volet historique de site, - la présence de trois guinguettes - . Ces dernières sont mises en valeur, cela fait partie des usages maintenus et mis en valeur, l'ensemble du chemin de la plage est requalifié pour permettre l'accessibilité, la création d'usages mode doux tout en ayant une fonctionnalité d'accès à ces guinguettes avec la création de

différents parkings. Ces guinguettes sont mises en valeur et l'ensemble des espaces de rives qui existent aujourd'hui, est réhabilité pour créer de grands espaces, de grandes prairies accessibles et connectées au quartier.

Aujourd'hui, on a la route départementale très importante qui est une véritable coupure et donc différentes connections sont créées pour permettre de relier le quartier, les espaces centraux de Rochetaillée à cet espace de promenade. Enfin, la promenade se termine et vient se clôturer par l'accès juste au droit du barrage à aiguilles qui existe aujourd'hui, à l'écluse de Couzon avec à nouveau, une autre intervention artistique

- Lang & Baumann - qui permet de découvrir cette richesse à la fois historique, technique également puisque c'est intéressant de voir les péniches accéder à cette écluse, par la création de cet escalier qui se met en porte à faux, en débord sur la Saône, comme si en fait il ne tiendrait pas techniquement, alors que naturellement il permet d'avoir différents usages puisqu'il permet de voir l'ensemble du château de Rochetaillée.

Voilà les huit sites opérationnels qui seront livrés en partie d'ici juillet 2013. Sachez que d'ici juin 2012, une maison du projet actuellement en cours de construction, sera positionnée sur le parking Saint-Antoine et sera l'occasion de faire découvrir, en plus de toutes les phases de concertation et d'information, l'ensemble du projet avec énormément d'actions pédagogiques menées tout au long de l'élaboration du projet et au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Magalon. Nous allons clore cette parenthèse, si je puis dire, et revenir à notre Conseil municipal avec les interventions des différents Groupes.

(Reprise de la séance à 16 h 20.)

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
L'aménagement des rives de Saône est un beau projet, on vient de le voir encore une fois, qui va redonner un nouveau souffle aux quais de Saône. Notre Groupe s'est déjà exprimé pour apporter sa contribution et son soutien au projet, notamment dans le cadre de l'hémicycle de la Communauté urbaine de Lyon. C'est vrai que ce projet est impressionnant :

- d'abord par sa longueur entre la Confluence et Neuville sur Saône ;
- ensuite par la nature des lieux qui seront aménagés, très différents des berges du Rhône ;
- enfin par le projet d'art public, un principe que le Groupe Lyon Divers Droite défend depuis longtemps.

Pour le moment, vous avez arrêté ce projet sans concertation avec les élus locaux, ou plus exactement avec un semblant de concertation, les réunions d'information étant immédiatement suivies par des conférences de presse de présentation du projet de votre part.

Le projet le plus important de ces rives de Saône, la destruction-reconstruction du parking Saint-Antoine, a été arrêté sans une seule réunion ni de concertation, ni même d'information avec les élus locaux, en l'occurrence ceux du 2e arrondissement.

Vous avez fait beaucoup de communication sur ce projet avec du clinquant, du rêve, des images de synthèse, fort bien faites d'ailleurs, pour faire croire que ce projet était pour demain, voire même déjà réalisé, alors que le chantier commencera bientôt pour s'étaler sur plusieurs mandats.

En 2012, au temps des belles images succèdera celui des premiers coups de pioches pour la phase 1. Nous serons attentifs sur deux points :

- Le premier concerne l'enveloppe financière : initialement prévue à 60 M€ pour le Grand Lyon, elle a été rallongée de 4 M€ en raison de demandes supplémentaires de communes et de travaux de renforcement de bas ports. Vous avez aussi demandé, l'an dernier, une rallonge de 300.000 euros pour la maison du projet qui n'avait pas été initialement prévue. Il faut faire attention à contrôler financièrement ce projet !

- Le deuxième concerne la coordination des travaux. Ils impacteront les bords de Saône en centre-ville. Avec les travaux du parking Saint-Antoine, la fermeture pour six mois du tunnel de la Croix-Rousse en octobre 2012 et les travaux du futur pont Schuman, il faut s'attendre à des moments difficiles pour la circulation et les transports en commun. Il faut faire attention à minimiser les nuisances à l'occasion de ce chantier important.

Merci de prendre en compte ces demandes. Nous voterons bien évidemment pour ce rapport.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à travers cette demande d'avis de notre Assemblée, nous avons l'occasion de débattre du projet Rives de Saône, ce que nous avons plutôt l'habitude de faire au Grand Lyon. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de dire également notre soutien à ce projet.

C'est un projet majeur pour notre agglomération puisque cet aménagement concerne 5 arrondissements de Lyon et 14 communes. D'ici à 2014, ce sont 8 sites qu'il est prévu d'aménager dont 6 qui nous sont présentés ce soir. Je voudrais simplement formuler trois remarques :

1- Le coût : si je reprends vos déclarations de 2009, et c'est même indiqué dans Grand Lyon magazine de novembre 2009, le coût sur ce mandat était de 40 M€ HT. Je dis bien « était » car nous n'en sommes plus là. Si je me réfère aux montants indiqués dans la délibération, nous sommes à 42,6 M€ HT et en prenant les avenants passés en Bureau du Grand Lyon le 16 janvier 2012, c'est 46,2 M€ HT, parfois avec quelques cocasseries :

- à la Ville de Lyon, le chemin nature, c'est 501 K€. A priori, cela ne doit concerner que les études, puisqu'au Grand Lyon, c'est 5,4 M€ ;

- à la Ville de Lyon, les guinguettes de Rochetaillée c'est 7,3 M€, mais au Grand Lyon c'est 6 M€.

Il y a un petit problème sur la définition des montants exacts et nous aimerions bien connaître le montant exact de l'opération, entre ce qui était prévu à l'origine et ce qu'il en est aujourd'hui.

J'espère en tout cas que vous ne nous referez pas le coup de juillet 2005 où, pour les Berges du Rhône, vous aviez demandé une rallonge de 5,6 M€ TTC aux motifs que c'était une zone inondable et qu'elle était plus longue que large... Et bien, les Rives de Saône sont elles aussi inondables et plus longues que larges... Et j'espère que ceci a été pris en compte au démarrage et qu'il n'y aura pas besoin de voter de rallonge supplémentaire !

Nous vous avons dit au Grand Lyon, par la voie de Laure Dagonne, ce que nous pensions de la maison du projet, structure éphémère, dont le coût a été réévalué, passant de 500 K€ à 800 K€. Cette dépense consacrée à la communication, même si elle représente un faible coût du projet, nous paraît, dans la période actuelle, trop importante. A l'heure où nous devons faire des économies, ce poste aurait pu être diminué.

2- L'entretien : c'est un point qui a été soulevé au Grand Lyon et sur lequel, comme vous le faites habituellement quand les questions vous déplaisent, vous n'avez pas répondu. Je vous la pose à nouveau ce soir : à qui incombera l'entretien des Rives de Saône ? Au Grand Lyon ? Aux communes ?

Sur les Berges du Rhône, c'est le Grand Lyon qui assume cette responsabilité en la sous-traitant à un opérateur privé pour avoir une garantie de résultat si je me souviens bien des termes que vous aviez employés.

Une autre question relative à l'entretien, celui des œuvres d'art qui seront installées sur ces rives. Là aussi, il faut l'anticiper et le prendre en compte. Qui en assurera l'entretien et la protection ?

3- La sécurité : c'est le dernier point que je voudrais aborder. En commission, il a été précisé que la vidéosurveillance serait installée à partir des Subsistances. D'où deux questions :

- pourquoi pas dès le quai Gillet ?
- sera-t-elle bien installée de façon concomitante pour être opérationnelle dès l'ouverture au public ?

Car sur la sécurité, il serait bien de ne pas refaire l'erreur des Berges du Rhône où vous aviez fait réaliser les aménagements et notamment les gradins à la Guillotière, pour ensuite vous tourner vers l'Etat lui demandant d'en assurer la sécurité et de veiller à la tranquillité publique des riverains. Je crois que c'est un peu facile de réaliser des aménagements et de demander, ensuite, au voisin de gérer les conséquences. Ce genre de situation doit être pris en compte dès le début et non a posteriori. C'est, peut-être, ce qui nous différencie dans notre façon d'agir.

Nous avons souvent eu l'occasion de dénoncer le manque d'anticipation ; il faut que cette question importante de la sécurité soit anticipée. Il n'est pas trop tard pour le faire et pour aborder les questions des accès la nuit, de l'éclairage, de la vidéosurveillance, des aménagements, bref, se poser la question avant plutôt qu'après.

Voilà les remarques que nous tenions à formuler sur ce projet qui reste, bien sûr, un beau projet pour notre agglomération mais pour lequel, nous pensons, il faut encore affiner un certain nombre d'aspects. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, les Lyonnais ont aimé et aiment l'aménagement des quais du Rhône. Je pense qu'avec ce qui nous a été présenté à plusieurs reprises, ils aimeront ce projet d'aménagement des rives de Saône.

Projet remarquable, différent et d'une autre ampleur comme celui du Rhône, projet d'intégration de la nature, de redécouverte de l'accès direct et sécurisé à la Saône et projet qui va permettre de redécouvrir une partie de notre ville, des perspectives et du patrimoine de notre agglomération.

Projet d'agglomération, on vient de le dire et de le répéter, qui concerne non seulement Lyon mais toute cette partie là de l'agglomération. Sur la base de tous ces atouts et je n'oublierai pas de citer l'articulation relevée entre la création artistique et l'aménagement urbain et paysager, je pense que c'est un projet qui pourra et devra aussi se bonifier au fil du temps et de la concertation. C'est pourquoi, je proposerai quelques suggestions.

La première, c'est au fur et à mesure de l'expérience de l'aménagement des descentes sur les quais, pourra-t-on, sera-t-il possible en ne sous estimant pas les difficultés, améliorer l'accessibilité PMR handicapé des quais puisque là, on va déjà être avec une

amélioration considérable, un tiers des descentes sont signalées comme étant aménagées mais si on peut encore avec l'expérience et au fur et à mesure de la réalisation des différents tronçons, aller plus loin, je pense que ça sera une bonne chose.

La deuxième dimension soulignée mais peu développée, c'est la dimension de parcours pédagogique et d'information. On a avec ce beau projet des atouts considérables et il faudra préciser et travailler cette dimension d'information sur la faune, la flore et les principales perspectives urbaines et historiques que l'on va redécouvrir.

Enfin, je souhaiterais des précisions sur le plan de la conduite du chantier et de la dimension environnementale. Il est fait état de la nécessité de traiter des déblais qui vont être en quantité beaucoup plus importante que les remblais et il sera sans doute nécessaire d'apporter des précisions sur le traitement et les installations qui vont permettre de recycler des terres en partie polluées.

Voilà quelques remarques et je veux dire tout notre soutien à ce beau et grand projet.

Mme GELAS Nadine : Monsieur le Maire, chers Collègues, en écoutant Nicolas Magalon, on ne peut être que séduit par ce projet des rives de Saône mené avec passion et un souci permanent de répondre à toutes les contraintes, à toutes les aspirations par les services du Grand Lyon, par les équipes d'aménageurs, par les équipes artistiques, qu'il convient de remercier pour commencer.

On ne peut être que sensible à l'ampleur de ce projet : 6 sites aujourd'hui, bientôt complétés par 2 (le bas-port du quai Rambaud et le parvis du Palais de Justice avec sa belle esplanade), 7 autres sites d'ici quelques années, soit 50 km de rives reconquises et réhabilitées.

Comment ne pas adhérer à son ambition : révéler et magnifier les rives de Saône dans leur diversité et leur singularité contemporaine, patrimoniale ou bucolique ? Cela pour d'une part, offrir à tous les habitants largement informés et concertés, un environnement de grande qualité et même, pourrait-on dire, un exceptionnel art de vivre au bord de l'eau. Cela aussi d'autre part, pour renforcer l'attrait et l'attractivité de notre ville et de notre agglomération dans le jeu des métropoles européennes.

Ces rives de Saône sont donc un magnifique projet d'urbanisme et aussi, un remarquable projet artistique. Ou plutôt, c'est en même temps un remarquable projet artistique puisque toutes les œuvres qui ponctuent le parcours sont intégrées dès l'amont dans les aménagements et depuis le début, les urbanistes, les paysagistes travaillent de concert avec les artistes. La posture affichée n'est pas celle d'un art public décoratif, installé a posteriori « pour faire joli » en quelque sorte. Les interventions artistiques de nature extrêmement

variées (il ne s'agit pas seulement de statuaire même s'il y aura une très belle statue sur le parvis du Palais de Justice avec une statue d'une blancheur étincelante qui fera comme une réponse aux couleurs de l'arbre de Choi, place Antonin Poncet). Il s'agit en fait d'œuvres de natures très différentes, proches du design, des œuvres lumière comme l'œuvre des lucioles aquatiques d'Erik Samakh, proches aussi du land art comme les souches de Gentil Garçon sur la promenade de Fontaine-sur-Saône. Toutes ces interventions artistiques s'ancrent toujours dans l'histoire et la singularité des lieux. Ils se lient constamment aux usages : la promenade avec le travail de Tadashi Kawamata tout au long du parcours et qui permettra une promenade continue ; le regard avec l'escalier de Lang et Baumann qui vous a été présenté ; le jeu avec les marelles sur le bas port Gillet ou la météorite du Gentil Garçon à Rochetaillée et j'en passe.

Avec les artistes, tous de renommée internationale, sous la direction de Jérôme Sans, dont on connaît aussi la réputation, se crée tout au long du parcours un fil narratif et poétique qui invite chacun à regarder, à pratiquer et à partager autrement.

Plus que jamais, avec ce projet rives de Saône, notre ville offre l'image d'une ville agréable à vivre, généreuse mais aussi créative, innovante, ambitieuse, audacieuse. Récemment un journal (et ils sont beaucoup à s'intéresser à ce projet, croyez-moi) parlait des « rives de rêve » et nous soutenons pleinement ces « rives de rêve ».

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Quelques mots brièvement pour remercier tous nos collègues d'avoir salué cette magnifique initiative avec une mise en valeur, un embellissement qui seront spectaculaires dans une partie de la ville où va s'associer la nature, le patrimoine urbain et des œuvres d'art. C'est un endroit tout à fait emblématique incluant une zone classée patrimoine mondial de l'UNESCO. Il y aura donc de nombreux Lyonnais mais aussi de très nombreux visiteurs qui viendront profiter de cet embellissement.

L'objectif est bien que ces rives soient l'objet d'appropriation par les Lyonnais et par tous les touristes de telle sorte que cela puisse s'inscrire dans la durée, à la satisfaction générale.

Parmi les remarques de nos collègues que je remercie tous de s'associer à ce bel objectif, je voudrais dire que bien sûr, tout sera fait pour que les travaux soient les moins gênants possible. Ainsi, les remblais seront largement véhiculés par voie fluviale ; pour la construction du parking Saint-Antoine, ce sera fait avec le moins de nuisances pour la circulation à ce niveau et l'actuel parking Saint-Antoine ne sera détruit que lorsque le nouveau sera construit ce qui évitera tout déficit d'offre pour le stationnement des riverains.

Quant au coût, c'est bien, comme indiqué dans le rapport, 47 M€ hors taxes.

L'entretien est un aspect déterminant pour que le projet puisse bien vivre dans la durée.

Nous assumerons tout à fait dès l'organisation les impératifs de sécurité. Vous avez évoqué les questions de sécurité au niveau des berges du Rhône. Je vous rappelle, mes chers Collègues, que cela avait été développé par la Ville, puis pour obéir à la Chambre Régionale des Comptes, nous avons dû demander à ce que la Police nationale supplée au retrait demandé par la Chambre Régionale des Comptes des organismes de sécurité, quitte à revenir ultérieurement à une prise en charge par la Collectivité.

Il y a évidemment au niveau de ces rives de Saône non seulement, la prévision d'une vidéosurveillance avec des fourreaux qui s'installent dès maintenant, des études pour définir dans le futur, les lieux d'implantation éventuelle de caméras mais aussi, des études pour la fermeture de la future esplanade de la place d'Albon et naturellement, un éclairage approprié.

Les lieux pouvant générer des nuisances seront éventuellement l'objet de fermeture nocturne. L'éclairage sera adapté. La vidéosurveillance sera, dans les zones souhaitables, mise en place. Et puis, la Commission de prévention situationnelle a déjà étudié dans chacune des séquences de ces rives tout ce qui était nécessaire, approprié. Cette même Commission veille à l'accessibilité pour que les personnes qui sont en situation de handicap puissent évidemment elles aussi, bénéficier de ce bel équipement.

Je crois que nous pourrons tous ensemble être fiers de cette réalisation qui, je n'en doute pas, sera l'objet de rapports dans de nombreuses revues nationales et internationales et attirera encore davantage de touristes dans notre ville. Et puis aussi, et ce n'est pas le moins important, cette réalisation permettra aux Lyonnais, dans leur temps de loisirs ou même en allant à leur travail, de bénéficier d'un lieu particulièrement agréable et esthétiquement plaisant.

Voici en quelques mots, Monsieur le Maire, des réponses aux questions qui nous ont été posées.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Quelques mots d'abord pour se féliciter que nous progressions tous ensemble. Lorsque nous avons eu le projet des berges du Rhône, il y avait des réticences marquées de la part de l'Opposition dans certains secteurs géographiques ; aujourd'hui, les seules remarques qui sont faites sont les remarques pour nous aider à perfectionner le projet. Il faut s'en féliciter les uns et les autres.

Deux petites remarques, quand vous notez les discordances entre les prix ou les montants Courly et Ville de Lyon, c'est normal puisque sur le même espace vous avez des compétences qui sont Ville de Lyon : espaces verts, sanitaires et éventuellement éclairage, cela dépend des sections, donc c'est pour la Ville ; et puis vous avez des

aménagements qui sont plus « minéraux », promenades, qui relèvent de la Courly. Il est donc normal qu'il y ait des différences sur la même séquence et par ailleurs, cela va se compliquer, ou cela se complique, puisqu'il y a des fonds de concours ou des subventions qui sont apportées par la Courly aux différentes municipalités. Donc c'est un point qui est assez constant d'ailleurs dans tous nos aménagements.

La deuxième remarque est pertinente, mais on n'a pas toutes les réponses, c'est sur l'accessibilité handicapés. Aujourd'hui, sur le parcours, je crois qu'il n'y a pas d'accessibilité du tout, à moins d'être démenti sur les 33 possibilités d'accession, je crois qu'il y en a peut-être trois, et encore je ne suis pas sûr qu'elles soient aux normes. Donc, considérez qu'il y en a zéro. A la fin de l'aménagement il devrait y en avoir 14, à des coûts qui sont tout à fait normaux ; c'est normal parce que l'accessibilité est de droit et elle est humainement légitime. Par contre, les coûts sont extrêmement élevés et je dois dire que s'il fallait dépasser l'enveloppe sur ces questions-là, aucun d'entre vous j'imagine, ne s'y opposerait. On va essayer de ne pas les dépasser. Voilà ce que je voulais dire sur ces deux petites questions.

Il y a eu des questions posées sur les dossiers de dérogation, sur le maintien des espèces présentes, elles ont été déposées à la Préfecture, on attend la réponse. Je suis frappé par la célérité avec laquelle le projet avance, compte tenu des contraintes que nous avons vis-à-vis de VNF, de la navigabilité, des chenaux qui ne sont pas très larges. Je dirai que cette célérité s'explique aussi parce qu'il y a un lien très positif avec les municipalités traversées.

La dernière remarque, c'est qu'on dit toujours qu'il y a 50 kilomètres, 14 communes, 5 arrondissements... Je crois qu'en réalité ce n'est pas tout à fait vrai ; si on fait une carte, jusqu'à maintenant on a deux axes, enfin on en a un seul, les berges du Rhône, qui permettent d'aller du confluent jusqu'à la Feysine, etc...

M. LE MAIRE : L'anneau bleu...

M. BUNA Gilles : On va avoir trois axes Nord Sud avec Garibaldi, avec Rhône et Saône, et si vous faites une carte des boucles que l'on peut faire soit à pied, soit à vélo, vous avez une démultiplication extraordinaire quand vous y rajoutez la passerelle Raymond Barre d'un côté, la passerelle Saint-Clair vers la cité internationale, le deuxième tube Croix-Rousse modes doux, on a une géographie des déplacements qui se modifie complètement. Si quelqu'un dans les équipes a un moment encore qui lui reste, je souhaiterai qu'on aille vers cette cartographie de démultiplication des boucles.

M. LE MAIRE : Donc un beau projet pour l'agglomération lyonnaise comme il y en a aujourd'hui beaucoup. Je lisais ce week-end quelques extraits de la revue de presse et je regardais deux articles parus dans le Courrier International, l'un sur un journal finlandais qui disait que du point de vue culturel, Monsieur Képénékian, Helsinki

voulait s'inspirer du modèle lyonnais, et l'autre dans un journal allemand qui disait qu'en Europe il y a deux grands projets d'aménagement, l'un qui était le port de Hambourg, et l'autre qui était la Confluence. Cela veut dire que quelque part, l'agglomération lyonnaise est aujourd'hui une source d'inspiration pour beaucoup de grandes métropoles en Europe, comme hier des cités comme Barcelone pouvaient être des sujets d'inspiration pour nous.

Merci à tous les services.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

Il faut quand même voir ce que donne le travail quand Gilles Buna parlait de la célérité des services de la Ville et du Grand Lyon, c'est quand même une somme de travail absolument considérable et qu'effectivement nous réalisons de manière extrêmement rapide. Donc, bravo à celles et ceux qui réalisent tout cela.

Il se trouve que l'autre jour, par exemple, je recevais un commissaire-enquêteur pour un autre projet et il me disait : « Au niveau du Grand Lyon, vous mettez la barre très haut sur la technicité des rapports et je ne sais pas comment les autres communes qui vont être soumises aux mêmes enquêtes publiques, pourront avoir le même niveau de performance. »

(Adopté.)